

EQUIPEMENTS DE SECURITE CIRCUIT

GROUPES	INTERNATIONAL							NATIONAL - REGIONAL						
	TOUS GROUPES	N	FN	A	FA	D/E	CN-F, CM, CN, Coupe de Marque	FC, F2000, GT de Série	Endurance TT T1-T2-T3 SSV	Drift				
Armature de Sécurité	ANNEXE J													
Harnais 5 points minimum homologués FIA Norme 8854/98 en cours de validité														
Harnais 6 points minimum homologués FIA Norme 8853/98 en cours de validité														
Pare brise en verre feuilleté														
Film anti-déflagrant														
Extincteur 2 kg (poudre ou liste N°6) en cours de validité														
Extincteur 1 kg														
Extincteur voiture fermée AFFF / habitacle / moteur (simultané) liste N°6* ou liste N°16 en cours de validité														
Extincteur voiture ouverte AFFF / habitacle / moteur (simultané) liste N°6* ou liste N°16 en cours de validité														
Coupe circuit														
Vêtements et gants ininflammables (Norme obligatoire se référer au règlement combinaison. Normes FIA broderie uniquement, voir identification des combinaisons).														
Cagoule homologuée FIA en cours de validité														
Sous vêtements homologués FIA en cours de validité														
Chaussure homologuée FIA en cours de validité														
Fixations supplémentaires : 2 par capot.														
Anneau de remorque AV-AR														
Double circuit de freinage														
2 rétroviseurs extérieurs														
Triangle de signalisation														
Mousse d'arceau														
Filet type NASCAR														
Type de réservoir carburant														
Canalisation de carburant														
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT														
Système Retenue Frontale de Tête														
Siège homologué FIA en cours de validité														

*1 Combinaison Norme FIA 8856-2000 Obligatoire.

*2 Haut de sous-vêtements (t-shirt manche longue) norme FIA 8856-2000 Obligatoire.

Légende : X ou Obl = obligatoire ; REC = recommandé ; RP = se reporter à la réglementation particulière à ce groupe.

Pour d'autres produits, voir RP et Annexe J (liste N°6).

Il est rappelé qu'en cas de doute sur un point de sécurité mentionné dans le tableau ci-dessus, il convient de se reporter au texte du règlement qui fait foi.